

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du Samedi 22 Juin 2024 à 9h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi vingt-deux juin, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 14 Juin 2024

Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Excusés : 3 Pouvoir donnés : 0
Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SŒUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE MERLE Nathalie, DESBROSSES Julien, SOTTY Céline, ROBERT Emilie, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie.
Conseillers excusés : TORRENT Aude, TISSIER Carine, LACROIX Jean-François

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.
Céline SOTTY est nommée secrétaire de séance.
Les points de l'ordre du jour sont examinés :

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Rapport des décisions du Maire :

Néant

Budget assainissement : Le conseil, à l'unanimité, accepte la mise en non-valeur de 2 redevances assainissement impayées d'un montant total de 93.40 € sur le budget assainissement conformément à l'état établi par le SGC du Charolais Brionnais.

ZAER : le dossier sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables n'ayant pas pu être déposé suite à la séance du 26 février 2024, des précisions restaient à apporter notamment concernant les zones d'installation d'ombrières agricoles et de stationnements et sur la saisie des zones sur le portail cartographique des énergies renouvelables. Le conseil valide à l'unanimité les informations complémentaires nécessaires à la finalisation du dossier définissant les ZAER sur le territoire communal.

Marché de travaux voirie : le Conseil arrête les travaux de voirie 2024 après examen du devis de l'entreprise Colas pour la réfection des chemins de Chevagnes, la Montagne (bas du chemin), la Limaye, et du guide à la Limaye pour un montant de 83 651.70 € TTC. Monsieur le Maire procédera à l'attribution de ce marché conformément au code de la commande publique pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT.

Marché de travaux bâtiment communal : *Nicolas Rey quitte la salle lors du débat et ne prend pas part au vote.* Le conseil valide les devis des Entreprises Journet Rey Energies Nouvelles, Lacombe Menuiserie, SL Peinture et Journet Frères pour la rénovation du logement communal à destination des jeunes travailleurs situé Place de la Mairie. Le coût total des travaux est estimé entre 42 200 € HT et 43 700 € HT. Monsieur le Maire procédera à l'attribution de ce marché conformément au code de la commande publique pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT.

Dispositif d'aide aux communes rurales (CCEALS) : *Nicolas Rey n'est pas présent lors du débat et ne prend pas part au vote* – le conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à présenter les devis de l'entreprise Journet Rey Energies Nouvelles d'un montant total de 12 716 € HT € (plomberie – électricité) pour la réhabilitation d'un logement communal à destination des jeunes travailleurs pour

une subvention attendue de 6 000 € dans le cadre du dispositif d'aide aux communes rurales par la CCEALS de l'année 2024.

Cession de terrain : le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à acter la cession d'une parcelle située dans la ZA des Bruyères à un professionnel Neuvyssois au prix de 1 € le mètre carré.

Tarifs des entrées au Musée Charolais du Machinisme Agricole : le conseil valide, à l'unanimité, le tarif des entrées au Musée Charolais du Machinisme Agricole applicables au 1^{er} janvier 2025 : 7 € pour les adultes, 3€ pour les enfants de 10 à 16 ans, 6 € pour les groupes à partir de 10 personnes.

Personnel Communal : ce point sera reconduit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Transfert compétence police de la publicité à la CCEALS : le conseil est informé que conformément à l'article 17 de la loi Climat et Résilience, le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité, du maire au président de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale à fiscalité propre compétent en matière de PLU est opéré à compter du 1^{er} juillet 2024 sauf en cas d'opposition du maire, (compétence du maire dans le cadre de ses pouvoirs de police). Le maire n'exercera pas son droit d'opposition.

Finances communales : le conseil attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € en faveur du Restaurant Scolaire pour palier des problèmes de trésorerie avant la prochaine rentrée des classes.

Bureau des élections : les membres du conseil organisent le bureau des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Questions Diverses :

Transport scolaire : la région ayant renouvelé sa délégation de compétence pour l'organisation du transport scolaires des élèves du 1^{er} degré, Monsieur le Maire présente le devis de Transdev de 24 142 € TTC pour l'année scolaire 2024/2025 (soit un montant journalier de 173.69 € TTC). Ce marché de prestation de services sera attribué prochainement à l'entreprise.

Commission attractivité : une réunion avec « les Semeurs de lien » a eu lieu le 13 juin dernier. Un point a été fait sur le démarrage de l'initiation au numérique et de « Récré Bidouille ». Lors des « jardins en fête » le 3 août prochain, une nouveauté viendra clôturer l'après-midi avec la participation du club d'astronomie de Bourbon-Lancy – à cette occasion il a été demandé si l'éclairage public pourrait être éteint au centre bourg. Un « Ciné plein air » est également en prévision pour cet été – le budget s'élevant à environ 1 300 €, la municipalité a été sollicitée pour une subvention. Le conseil municipal a voté une subvention de 150 € (6 voix pour, 5 contre et 1 abstention)

Téléthon 2024 : il ne sera pas reconduit par la Municipalité cette année, un point sera fait pour sa mise en œuvre lors de la réunion des associations. Les associations qui souhaitent prendre en charge l'organisation et participer au prochain Téléthon devront se manifester lors de cette réunion.

« Mémoire et Patrimoine » : le conseil refuse la demande d'installation d'une caméra de surveillance à l'église.

Gendarmerie : Monsieur le Maire propose une rencontre avec le Major de la Gendarmerie qui souhaite faire une présentation du dispositif « participation citoyenne ».

« Ecole en fête » : le conseil accepte la demande de gratuité de la location de la salle communale à l'occasion de la kermesse scolaire via l'attribution d'une subvention du même montant que la facture de location.

Refuge fourrière : Nathalie Duret-Bidelet rappelle notamment les importantes difficultés financières du refuge. La hausse des cotisations qui a été décidée et qui rapportera 22 000 € de plus, ne couvrira cependant pas les besoins.
Une nouvelle présidente et 4 vice-présidents ont été élus suite à la démission du précédent bureau permettant ainsi la pérennité du syndicat.

Festivités du 14 juillet et 15 août : des planches apéro seront proposées par le Comité des fêtes et seront suivies d'un feu d'artifice offert par la municipalité le 14 juillet.
Jérémlie Junier informe que l'organisation des jeux intervillages est validée pour le 15 août, et qu'un vin d'honneur sera proposé avant les repas le 14 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-Verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 16 septembre 2024.

Claude LEDEY,
Maire



Céline SOTTY,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the stamp.

